



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 09321

Numéro SIREN : 438 049 843

Nom ou dénomination : 20 MINUTES FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2012 sous le numéro de dépôt 113217



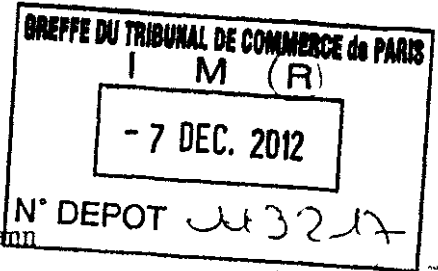
1211332801

DATE DEPOT : 2012-12-07  
NUMERO DE DEPOT : 2012R113217  
N° GESTION : 2001B09321  
N° SIREN : 438049843  
DENOMINATION : 20 MINUTES FRANCE SAS  
ADRESSE : 50/52 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS  
DATE D'ACTE : 2012/06/26  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

PN 26-E-12  
C2 du C.S.

20 MINUTES France  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.694.848 euros  
Siège social : 50-52 Boulevard Haussmann  
75009 PARIS  
438 049 843 RCS PARIS

03 93 21



Copie certifiée conforme  
[Signature]

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU 26 JUIN 2012**

Le 26 juin deux mille douze,  
à 11 heures 15,

Le Conseil de surveillance s'est réuni au siège social sur convocation du Président de la Société le 14 juin 2012.

Assistent à la présente réunion ou sont représentés :

- Monsieur Sverre Munck, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Bernt Olufsen, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Louis Echelard, membre du conseil de surveillance du bloc B.
- Monsieur Olivier Bonsard, membre du conseil de surveillance du bloc B.

Par ailleurs, assistent également à la réunion :

- Monsieur Pierre-Jean Bozo, Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16.2.1 des statuts de la Société,
- Monsieur Philippe RONGIERES, Directeur administratif et financier de la Société, qui est désigné comme secrétaire de séance.
- Monsieur Sébastien GOFFINGS, Directeur des Ressources Humaines.

Monsieur Sverre MUNCK, président de séance, constate que les membres du conseil présents ou représentés réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction et qu'au moins deux membres de chaque bloc (A et B) sont présents ou représentés. En conséquence, le conseil peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 16.3.1 des statuts de la Société.

Le Président de séance rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur la question figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du président du Conseil de Surveillance
- Fin de mandats de membres du Conseil de Surveillance

**I. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le président de séance rappelle que le mandat du précédent président du Conseil de Surveillance, Monsieur Olivier Bonsart, a pris fin le 23 juin 2012.  
Les membres du Conseil de Surveillance sont invités à élire, pour une durée de deux ans, un nouveau président parmi l'ensemble des membres dudit Conseil.

Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 16.2 des statuts de la Société, sauf accord unanime contraire des membres du Conseil de Surveillance, la présidence est normalement tournante entre les blocs d'associés A et le bloc d'associés B.

Le président de séance propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Sverre Munck, né le 12/10/1953 à Bergen (Norvège), domicilié à Borgenbakken 3, 0370 Oslo, Norvège, dans les fonctions de Président du Conseil de surveillance, pour une durée de 2 ans conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société.

Monsieur Sverre Munck accepte ces fonctions, et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour les exercer.

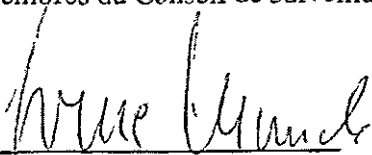
Monsieur Sverre Munck, nouveau Président du Conseil de surveillance, poursuit la présidence de la réunion du présent conseil, désormais en sa qualité de Président du Conseil.

## 2. FIN DE MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance prend acte de la fin des mandats de membres du Conseil de Surveillance avec effet au 23 juin 2012 de Olivier Bonsart, Kjell Aamot et Gilles Moutel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 :30 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ayant participé à la séance.

  
Monsieur Sverre MUNCK  
Président du Conseil de surveillance

  
Monsieur Philippe RONGIERES